

**PPMS ET COMMUNICATION DES CONSIGNES**  
**L'EXEMPLE DE LA CITE SCOLAIRE DE GOURDON – 46**  
**LYCEE GENERAL – LYCEE PROFESSIONNEL – COLLEGE**

Suite à une formation, dans le cadre du PAF, de deux fois un jour sur site, en novembre 2004 et en mars 2005, et à des réunions de travail des membres de la Commission Hygiène et Sécurité élargie, le PPMS a été élaboré et validé par un premier exercice en mai 2005 avec les acteurs locaux.

Les diapositives qui suivent montrent divers documents relatifs aux consignes, issus des réunions de travail dont le secrétariat a été assuré par un parent d'élève.

Affichage à l'entrée d'un bâtiment



PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

# ACCÈS CONDAMNÉ PAR NÉCESSITÉ

Consignes à suivre

Pour affichage



**Ne tentez pas d'entrer,**  
vous mettriez la vie de tous en danger

N'attendez pas ici, **vous mettez votre vie en danger.**

**Gagnez immédiatement**  
**la salle au fond du préau** pour vous mettre à l'abri

## Affichage à l'entrée de la cité scolaire



En raison des événements et  
sur décision du Préfet du département,  
la cité Scolaire de Gourdon  
a mis en application le

# PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

Pour affichage

## Consignes à suivre



**N'attendez pas votre enfant ici, vous mettez votre vie en danger.  
Gagnez un bâtiment en dur.**



**Votre enfant est pris en charge dans le cadre du plan de mise en sûreté.  
Ne cherchez pas à lui faire quitter la cité scolaire,  
vous mettriez sa vie en danger...**



**Ne téléphonez pas** Laissez libre le réseau pour les secours



**Pour toute information sur la situation de crise  
mettez vous à l'écoute de la radio : France inter**

# Document à l'intention des adultes de la communauté scolaire (recto)

## TYPES DE RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs sont regroupés en 2 familles.

Pour la cité scolaire de Gourdon, sont retenus :

**Risques naturels** liés à la météo, type tempête, vent violent...

**Risques industriels** liés aux transports de matières dangereuses (routiers et ferroviaires). Risques nucléaires liés à la présence de Golfech.

## L'ALERTE

### Alerte et fin d'alerte

L'alerte est déclenchée par le Préfet du département, par le Maire, ou directement par le Proviseur de la cité scolaire si nécessaire.

**France inter** est la radio officielle pour les informations concernant la crise et la fin d'alerte.

**Le déroulement** du plan est coordonné par le Proviseur qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées. Il rend compte au bureau de crise de la Préfecture.

## LA MISE EN SÛRETE

### Moyens matériels

Dans chaque lieu stratégique une mallette de sécurité est à disposition.

Son contenu permettra d'aménager les locaux et d'organiser la vie dans l'attente de fin d'alerte.

### Moyens humains

Tout le personnel de la cité scolaire contribue à la réalisation des plans mais aussi chaque élève selon ses possibilités.

Plan Particulier de  
Mise en Sûreté



Cité scolaire de  
Gourdon

Lot 46

Lycée Général

Lycée Professionnel

Collège

75 avenue Cavaignac  
46300 GOURDON

# PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

*Consignes  
et informations  
à l'attention  
des adultes de la  
communauté éducative.*

# Document à l'intention des adultes de la communauté scolaire (verso)

## Consignes

L'ensemble du personnel de la communauté éducative est concerné par :

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté

Il a pour objet de soustraire les personnes aux éléments extérieurs dangereux qu'ils soient visibles ou invisibles.

Il doit être suivi immédiatement par tous.

Chacun peut devenir, en cas de crise, le guide et le modèle auprès des élèves.

*La mise en place d'un plan particulier de mise en sûreté prévaut sur toutes autres fonctions.*

**Vous trouverez dans les mallettes de sécurité, placées dans chaque établissement, les documents nécessaires au déroulement d'un plan particulier de mise en sûreté.**

## en cas d'accident majeur nécessitant la mise en sûreté

**votre rôle :** à l'audition du signal de mise en sûreté :

(certaines actions peuvent être déléguées aux élèves)

**Faire rentrer les élèves dans les bâtiments ou les y garder**

**Rassurer les élèves**

**Recueillir les informations sur les effectifs présents à vos côtés  
Porter secours si besoin**

**Transmettre au chef d'établissement, par les personnes relais, les données recueillies**

**Organiser et gérer l'attente de fin de crise**

**Rendre compte de l'évolution**

**Relever les absences  
S'informer sur les victimes éventuelles  
Remplir la fiche de suivi de victime et en transmettre les informations aux personnes relais**

**La fin d'alerte sera confirmée par le Proviseur**

# Document à l'intention des élèves (recto)

## TYPES DE RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs sont regroupés en 2 familles.

Pour la cité scolaire de Gourdon, sont retenus :

**Risques naturels** liés à la météo, type tempête, vent violent...

**Risques industriels** liés aux transports de matières dangereuses (routiers et ferroviaires). Risques nucléaires liés à la présence de Golfech.

## L'ALERTE

### Alerte et fin d'alerte

L'alerte est déclenchée par le Préfet du département, par le Maire, ou directement par le Proviseur de la cité scolaire si nécessaire.

**France inter** est la radio officielle pour les informations concernant la crise et la fin d'alerte.

**Le déroulement** du plan est coordonné par le Proviseur qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées. Il rend compte au bureau de crise de la Préfecture.

## LA MISE EN SÛRETE

### Moyens matériels

Dans chaque lieu stratégique une mallette de sécurité est à disposition.

Son contenu permettra d'aménager les locaux et d'organiser la vie dans l'attente de fin d'alerte.

### Moyens humains

Tout le personnel de la cité scolaire contribue à la réalisation des plans mais aussi chaque élève selon ses possibilités.

Plan Particulier de  
Mise en Sûreté



Cité scolaire de  
Gourdon

Lot 46

Lycée Général

Lycée Professionnel

Collège

75 avenue Cavaignac  
46300 GOURDON

# PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

*Consignes*

*et informations*

*à l'attention*

*des élèves.*

## Document à l'intention des élèves (verso)

# Consignes à suivre

en cas d'accident majeur nécessitant la mise en sûreté  
à la diffusion du signal sonore.

Dans le cas suivant :

vous devez :

**Règle générale** : salle de cours, salle d'étude, CDI, restauration, internat...

Vous vous trouvez dans un bâtiment en présence d'adultes...

→ Restez dans ce bâtiment et suivez les consignes des adultes.

**Interclasse**

Vous vous trouvez dans un bâtiment dans la période interclasse

→ Regagnez le cours suivant si vous n'avez pas à quitter le bâtiment et suivez les consignes des adultes.

**Hors bâtiments en présence d'un adulte** sport, visite...

→ Suivez ses consignes et ensemble regagnez le bâtiment adapté le plus proche.

**Hors bâtiments** activité ou sortie, récréation, attente des repas...

→ Regagnez le bâtiment le plus proche et suivez les consignes des adultes.

*Si besoin aidez vos camarades*

*Transmettre toute anomalie constatée aux adultes (sans retard)*

*Proposez vos services auprès de l'adulte présent pour faciliter la mise en sûreté de tous*

à retenir :

**ne restez pas seul ou isolé  
placez vous sous l'autorité d'un adulte**

**Restez ou regagnez  
un bâtiment en dur,**



**Ne quittez pas la cité scolaire  
vous mettriez votre vie en danger.**

**N'incitez personne à venir vous chercher  
vous mettriez sa vie en danger**



**Ne téléphonez pas**

**Laissez libre le réseau pour les secours**



**Patientez dans le calme et la discipline**

**Attendez le signal de fin d'alerte et la  
confirmation par un adulte.**

# Document à l'intention des parents

## TYPES DE RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs sont regroupés en 2 familles.  
Pour la cité scolaire de Gourdon, sont retenus :

**Risques naturels** liés à la météo, type tempête, vent violent...

**Risques industriels** liés aux transports de matières dangereuses (routiers et ferroviaires)  
Risques nucléaires liés à la présence de Golfech.

## L'ALERTE

### Alerte et fin d'alerte

L'alerte est déclenchée par le Préfet du département, par le Maire, ou directement par le Proviseur de la cité scolaire si nécessaire.

**France inter** est la radio officielle pour les informations concernant la crise et la fin d'alerte.

**Le déroulement** du plan est coordonné par le Proviseur qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées. Il rend compte au bureau de crise de la Préfecture.

## LA MISE EN SURETE

### Moyens matériels

Dans chaque lieu stratégique une mallette de sécurité est à disposition.  
Son contenu permettra d'aménager les locaux et d'organiser la vie dans l'attente de fin d'alerte.

### Moyens humains

Tout le personnel de la cité scolaire contribue à la réalisation des plans mais aussi chaque élève selon ses possibilités.

## Rappel des consignes aux élèves

Si vous entendez le signal sonore de mise à l'abri

**Ne sortez pas**  
Abritez vous dans un bâtiment

Ecoutez et respectez les consignes des adultes

**Ne téléphonez pas**

Eteignez vos portables  
Laissez libre le réseau pour les secours

*si besoin*

*Aidez vos camarades*

*Transmettez toute anomalie constatée aux adultes (sans retard)*

*Proposez vos services auprès de l'adulte présent pour faciliter la mise en sûreté de tous*

Patiencez dans le calme et la discipline

Attendez le signal de fin d'alerte et la confirmation par un adulte.

La réussite de ces plans dépend de votre civisme.

**Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.**

Plan Particulier de  
Mise en Sûreté

Cité scolaire de Gourdon  
75 avenue Cavaignac 46300 GOURDON



Lycée Général

Lycée  
Professionnel

Collège

PLAN PARTICULIER  
DE MISE EN SÛRETÉ

*Consignes et  
informations*

*à l'attention  
des parents.*

*Rappel des  
consignes aux élèves.*